

15 JANVIER 2019-15 JANVIER 2023

Il y a 4 ans Gbagbo triomphait de ses adversaires à la CPI

- Relire la décision du juge-président Cuno Tarfusser
- Pourquoi l'échec de l'accusation était prévisible
- La grande désillusion et la peur du camp Ouattara

APRÈS PLUSIEURS
MOIS DE SILENCE

Gbagbo et Ouattara se sont parlé

- +Voici les sujets abordés
par les deux hommes

EDUCATION ET CULTURE

Le ministre Akoto Yao s'est éteint hier



DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

La CAPH-CI renforce les capacités de 30 leaders d'association

RETOUR SUR LE PROCÈS DE GBAGBO

Voici la décision d'acquittement de la chambre de la CPI

Le 15 janvier 2019, la chambre I de la Cour pénale internationale rendait la décision d'acquittement du président Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé, tous deux poursuivis pour crimes contre l'humanité. Cette décision qui sonnait ainsi la fin de la comédie judiciaire a mis à nu les tissus de mensonges dont s'est servie Fatou Bensouda pour maintenir Laurent Gbagbo en détention pendant huit ans pour laisser Alassane Ouattara gouverner. Ci-dessous la décision de la chambre de première instance I composée comme suit : M. le juge Cuno Tarfusser, juge président
Mme la juge Olga Herrera Carbuccioni
M. le juge Geoffrey Henderson.

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AFFAIRE LE PROCUREUR C. LAURENT GBAGBO ET CHARLES BLÉ GOUDÉ

Motifs de la décision rendue oralement le 15 janvier 2019 relativement à la "Requête de la Défense de Laurent Gbagbo afin qu'un jugement d'acquittement portant sur toutes les charges soit prononcé en faveur de Laurent Gbagbo et que sa mise en liberté immédiate soit ordonnée", et à la requête en insuffisance des moyens à charge présentée par la Défense de Charles Blé Goudé

Décision à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

M. James Stewart

M. Eric MacDonald

Le conseil de Laurent Gbagbo

Me Emmanuel Altit

Me Agathe Bahi Baroan

Le conseil de Charles Blé Goudé

Me Geert-Jan Alexander Knoops

Me Claver N'dry

Les représentants légaux des victimes

Mme Paolina Massidda

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés (participation/réparations)

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

Greffier

L'amicus curiae

Le Greffier

M. Peter Lewis

La Section de l'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

La Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale, saisie de l'affaire Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, eu égard aux articles 64, 66, 67, 69 et 74 du Statut de la Cour, aux règles 134-3, 140, 142 et 144 du Règlement de pro-



cedure et de preuve, à la norme 55 du Règlement de la Cour, et aux paragraphes 1, 43 et 44 des Instructions pour la conduite des débats (les Instructions¹), publiée par les présentes les motifs de la décision rendue oralement par la majorité le 15 janvier 2019, ainsi que ceux de l'opinion dissidente de la juge Herrera Carbuccioni, rendue le même jour.

RAPPEL DE PROCÉDURE

1. Le 18 avril 2003, la République de Côte d'Ivoire a déposé une déclaration en application de l'article 12-3 du Statut de Rome, par laquelle elle acceptait la compétence de la Cour.

2. Le 14 décembre 2010, la République de Côte d'Ivoire a réaffirmé la déclaration déposée en application de l'article 12-3 du Statut, par laquelle elle acceptait la compétence de la Cour.

3. Le 23 juin 2011, le Procureur a déposé une requête aux fins d'autorisation d'ouvrir une enquête de sa propre initiative en Côte d'Ivoire.

4. Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire III a autorisé l'ouverture d'une enquête en Côte d'Ivoire sur des crimes relevant de la compétence de la Cour, commis depuis le 28 novembre 2010.

5. Le 23 novembre 2011, la Chambre préliminaire III a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de Laurent Gbagbo.

6. Le 30 novembre 2011, Laurent Gbagbo a été remis à la CPI.

7. Le 5 décembre 2011, Laurent Gbagbo a effectué sa première comparution devant la Chambre préliminaire III.

8. Le 21 décembre 2011, la Chambre préliminaire III a délivré sous scellés un mandat d'arrêt à l'encontre de Charles Blé Goudé.

9. Le 22 février 2012, la Chambre préliminaire III a étendu l'autorisation d'enquêter en Côte d'Ivoire aux crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis entre le 19 septembre 2002 et le 28 novembre 2010.

10. Du 19 au 28 février 2013, la Chambre préliminaire I a tenu des audiences

consacrées à la confirmation des charges concernant Laurent Gbagbo.

11. Le 3 juin 2013, la Chambre préliminaire I a, à la majorité de ses membres, la juge Fernandez de Gurmendi étant en désaccord, décidé d'ajourner l'audience de confirmation des charges conformément à l'article 61-7-c-i du Statut et demandé au Procureur d'envisager de présenter des éléments de preuve supplémentaires ou de procéder à de nouvelles enquêtes relatives à l'ensemble des charges.

12. Le 30 septembre 2013, les scellés ont été levés sur le mandat d'arrêt visant Charles Blé Goudé.

13. Le 16 décembre 2013, la Chambre d'appel a confirmé la décision par laquelle la Chambre préliminaire avait, le 3 juin 2013, ajourné l'audience de confirmation des charges.

14. Le 22 mars 2014, Charles Blé Goudé a été remis à la Cour.

15. Le 27 mars 2014, Charles Blé Goudé a effectué sa première comparution devant la Cour.

16. Le 12 juin 2014, la Chambre préliminaire a, à la majorité de ses membres, la juge Van den Wyngaert étant en désaccord, confirmé les charges portées contre Laurent Gbagbo.

17. Du 29 septembre au 2 octobre 2014, la Chambre préliminaire I a tenu des audiences consacrées à la confirmation des charges concernant Charles Blé Goudé. 18. Le 11 décembre 2014, la Chambre préliminaire I a confirmé les charges portées contre Charles Blé Goudé.

19. Le 11 mars 2015, une jonction d'instances a été ordonnée entre les affaires Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé.

20. Le procès s'est ouvert le 28 janvier 2016. La dernière audience de présentation des éléments de preuve du Procureur s'est déroulée le 19 janvier 2018.

21. Le 9 février 2018, la Chambre a rendu une ordonnance relative à la conduite de la suite de la procédure, dans laquelle elle a invité le Procureur à déposer

"[Traduction un mémoire de première instance illustrant sa cause et détaillant les éléments de preuve étayant les charges".

22. Le 19 mars 2018, le Bureau du Procureur a déposé un mémoire de mi-parcours en exécution de l'ordonnance de la Chambre.

23. Le 23 avril 2018, la Défense de Charles Blé Goudé et celle de Laurent Gbagbo ont déposé leurs observations respectives concernant la poursuite de la procédure en première instance, faisant notamment part de leur intention de plaider l'insuffisance des éléments de preuve présentés par le Procureur et de demander l'acquittement pour toutes les charges.

24. Le 4 juin 2018, la Chambre a rendu une deuxième ordonnance relative à la conduite de la suite de la procédure, dans laquelle elle a déclaré close la présentation des éléments de preuve à charge et ordonné à la Défense de Laurent Gbagbo et à celle de Charles Blé Goudé de traiter par écrit « [TRADUCTION] les questions pour lesquelles, à leur sens, les preuves présentées par le Procureur ne suffisent pas à justifier une déclaration de culpabilité ».

25. Le 23 juillet 2018, la Défense de Charles Blé Goudé a déposé une requête en insuffisance des moyens à charge (« la Requête de Charles Blé Goudé¹⁶ ») et celle de Laurent Gbagbo a déposé la Requête de la Défense de Laurent Gbagbo afin qu'un jugement d'acquittement portant sur toutes les charges soit prononcé en faveur de Laurent Gbagbo et que sa mise en liberté immédiate soit ordonnée ("la Requête de Laurent Gbagbo" et, collectivement, "les Requêtes de la Défense").

26. Le 10 septembre 2018, le Bureau du Procureur a déposé sa réponse aux requêtes en insuffisance des moyens à charge ("la Réponse du Procureur") et le Bureau du conseil public pour les victimes a déposé sa réponse aux arguments avancés par la Défense au sujet des questions de fait spécifiques pour lesquelles les preuves présentées

ne suffiraient pas pour conclure raisonnablement à la culpabilité des accusés ("la Réponse des victimes"). Dans sa Réponse, le Procureur déclarait ne pas s'opposer à l'abandon des charges portées contre Charles Blé Goudé s'agissant du troisième incident et du quatrième incident (Abobo I et II). 27. Les 1er, 2 et 3 octobre 2018, la Chambre a tenu des audiences publiques au cours desquelles le Procureur a présenté oralement sa réponse aux Requêtes de la Défense. Les 12, 13, 14, 19, 20 et 21 novembre 2018, la Chambre a entendu la Défense de Laurent Gbagbo et celle de Charles Blé Goudé en leurs réponses respectives au Procureur.

28. Le 15 janvier 2019, après en avoir délibéré, la Chambre de première instance a rendu à la majorité de ses membres, la juge Herrera Carbuccioni étant en désaccord, la décision suivante: "TRADUCTION] Après avoir méticuleusement analysé les éléments de preuve et pris en considération tous les arguments de droit et de fait présentés oralement et par écrit par les parties et les participants, la Chambre conclut, à la majorité de ses membres, qu'il n'est pas nécessaire que les équipes de la Défense poursuivent la présentation des moyens de preuve, étant donné que le Procureur ne s'est pas acquitté de la charge de la preuve en ce qui concerne plusieurs éléments constitutifs essentiels des crimes tels que reprochés aux accusés. En particulier, la majorité estime que le Procureur i) n'a pas démontré qu'il existait un plan commun destiné à maintenir Laurent Gbagbo au pouvoir et comprenant la commission de crimes à l'encontre de civils ;

ii) n'a pas étayé l'allégation d'existence d'une politique ayant pour but d'attaquer une population civile sur la base des modes opératoires récurrents auxquels auraient répondu les violences et des autres éléments de preuve indirects cités à l'appui de cette allégation;

iii) n'a pas démontré que les crimes tels qu'allégués dans les charges ont été commis en application ou dans la poursuite de la politique d'un État ou d'une organisation ayant pour but d'attaquer la population civile ;

iv) n'a pas démontré que les discours prononcés en public par Laurent Gbagbo ou Charles Blé Goudé étaient constitutifs du fait d'ordonner, solliciter ou encourager la commission des crimes allégués, ni que l'un ou l'autre des accusés a contribué en connaissance de cause ou intentionnellement à la commission de tels crimes. La Chambre rendra sa décision pleinement motivée le plus rapidement possible.

La Chambre reconnaît qu'il aurait été préférable de rendre dès aujourd'hui une décision motivée en détail. Cependant, bien que la règle 144-2 du Règlement de procédure et de preuve dispose que la Chambre doit fournir des copies de ses décisions "le plus rapidement possible" après les avoir pro-

15 JANVIER-15
JANVIER 2022

Il y 4 ans que Laurent Gbagbo remportait la victoire devant la CPI



15 janvier 2019-15 janvier 2022. Cela fait exactement 4 ans que la Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale (CPI) acquittait le président Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé de toutes les charges qui avaient été portées contre eux par le procureur.

Mieux, ce même jour, la majorité de la Chambre des juges de la chambre de première instance I avait ordonné leur mise en liberté immédiate, conformément à l'Article 81-3-c du Statut de Rome. La majorité des juges avait estimé les preuves présentées par le procureur d'une extrême insuffisance. L'ancien président ivoirien et son ancien ministre de la Jeunesse étaient accusés d'avoir commis des crimes contre l'humanité (meurtres, viols, autres actes inhumains et persécutions), qui auraient été perpétrés entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011. Cette décision des juges d'acquitter Laurent Gbagbo et Blé Goudé avait constitué un coup de tonnerre dans le ciel de la CPI, ainsi qu'un revers majeur pour la procureure gambienne Bensouda qui avait prétendu détenir des preuves irréfutables pour prouver la culpabilité des deux accusés. D'autant plus que selon les Nations unies et la Commission nationale d'enquête, au cours des violences ayant suivi le scrutin présidentiel de 2010, plus de 3

000 personnes auraient été tuées et au moins 150 femmes auraient été victimes de viol dans tout le pays. La victoire de Gbagbo sur l'impérialisme Quatre ans après l'acquiescement des deux Ivoiriens, tout le monde est unanime pour dire que Laurent Gbagbo a vaincu ses adversaires tant internes qu'externes. Selon Laurent Gbagbo lui-même qui n'avait jamais cessé de clamer son innocence, son procès devant la CPI visait juste à le tenir loin de la Côte d'Ivoire pour permettre à Alassane Ouattara de gouverner en toute quiétude. L'agenda de son procès l'a démontré clairement. En effet, renversé en avril 2011, détenu à Korhogo durant plusieurs mois, Laurent Gbagbo avait été transféré à la CPI en novembre 2011. Le 5 décembre 2011, Laurent Gbagbo a effectué sa première comparution devant la Chambre préliminaire III. Du 19 au 28 février 2013, la Chambre préliminaire I a tenu des audiences consacrées à la confirmation des charges concernant Laurent Gbagbo. Le 12 juin 2014, la Chambre préliminaire a, à la majorité de ses membres, la juge Van den Wyngaert étant en désaccord, confirmé les charges portées contre Laurent Gbagbo. Le procès s'est ouvert le 28 janvier 2016. La dernière audience de présentation des éléments de preuve du Procureur s'est déroulée le 19 janvier 2018.

Pratiquement trois ans après son procès, sans même qu'il n'ait eu à présenter ses propres témoins, Laurent Gbagbo a été acquitté le 15 janvier 2019. La décision de confirmation de son acquiescement définitif est intervenue le 31 mars 2021, soit plus de deux ans après sa sortie de prison. La victoire de Laurent Gbagbo sur la CPI est considérée par certains analystes politiques comme celle sur l'impérialisme. De fait, il est clair que Laurent Gbagbo a été renversé et déporté à la CPI avec la complicité de la France, pour s'être opposé à l'impérialisme occidental et pour avoir voulu la souveraineté de la Côte d'Ivoire. Depuis lors, son sacrifice a fait des émules dans certains pays africains qui ont décidé de s'affranchir de la tutelle de France.

SA CONTRIBUTION À LA RÉCONCILIATION NATIONALE

Après avoir passé plus de deux à Bruxelles, Laurent Gbagbo est rentré en Côte d'Ivoire, le 17 juin 2021 à la grande joie des personnes éprises de justice et de ses partisans convaincus que son retour pouvait contribuer à la réconciliation nationale voulue par tous. Dès son retour, dans sa volonté de briser le mur de la méfiance entre lui et ses bourreaux d'hier, Laurent Gbagbo s'est rendu au palais présidentiel pour y rencontrer l'actuel chef de l'Etat Alassane Ouattara, le responsable de son transfèrement à La

Haye. Il s'est ensuite rendu à Daoukro où il a rencontré le président Henri Konan Bédié, l'ancien allié d'Alassane Ouattara au moment de son renversement. Mieux, à chacune de ses sorties, Laurent Gbagbo n'hésite pas à emboucher la trompette de la réconciliation en exhortant les Ivoiriens à se pardonner mutuellement. Pour preuve, lors de son déplacement en pays Wê (peuple qui a le plus souffert de toutes les crises armées en Côte d'Ivoire), l'ex-président ivoirien a appelé les victimes et leurs parents à pardonner à leurs bourreaux.

GBAGBO COMME LULA ?

Par ailleurs, Laurent Gbagbo qui n'entend pas abandonner le combat politique, a mis en place son nouvel instrument de lutte le Parti des peuples Africains-Côte d'Ivoire (PPA-CI). Laissant son ancien parti (FPI) aux mains de Pascal Affi N'guessan. C'est désormais avec le PPA-CI que Laurent Gbagbo et ses partisans veulent conquérir le pouvoir en 2025, en passant par 2023 avec les élections locales. Pour se donner plus de chances, ses lieutenants parcourent villes et amonts de la Côte d'Ivoire pour implanter leur parti. L'ancien président réussira-t-il à faire comme l'actuel président du Brésil Lula qui palais présidentiel est allé en prison et de la prison est revenu au palais présidentiel. Le futur nous situera.

JYB.

noncées en audience publique, aucun délai particulier n'est fixé à cet égard. La majorité est d'avis que l'obligation que l'article 21-3 du Statut de Rome impose à la Chambre d'interpréter et d'appliquer ledit Statut d'une manière ICC-02/11-01/15-1263-tFRA 17-07-2019 7/9 EC T

No ICC-02/11-01/15 8/9 16 juillet 2019 Traduction officielle de la Cour compatible avec les droits de l'homme internationalement reconnus l'emporte sur l'exigence de livrer des motifs pleinement détaillés au moment du prononcé de la décision. En effet, une interprétation trop stricte de la règle 144-2 obligerait la

Chambre à retarder le prononcé de sa décision, dans l'attente de la préparation d'un exposé détaillé de l'ensemble des motifs qui sous-tendent tant les constatations qu'elle a tirées des preuves que ses conclusions de droit. Etant donné le volume du dossier des preuves et le degré de détail des arguments avancés par les parties et les participants, et comme la Majorité a déjà pris sa décision sur la base de l'évaluation des preuves, la Majorité ne saurait justifier le maintien des accusés en détention durant la période nécessaire à la préparation d'un exposé détaillant par écrit l'ensemble des motifs de sa décision.

Le délai d'appel de la présente décision commencera à courir le jour où les parties recevront notification de l'exposé détaillé des motifs.

Le Procureur peut, dès aujourd'hui, saisir la Chambre d'une requête du type prévu à l'article 81-3-c-i.

Par ces motifs, la Chambre, à la Majorité de ses membres, Madame la juge Herrera Carbucciona étant en désaccord : Dit que le Procureur ne s'est pas acquitté de la charge de la preuve conformément à la norme applicable telle que prévue à l'article 66 du Statut de Rome,

Fait droit aux demandes d'acquiescement présentées par la Défense de Laurent Gbagbo et celle de Charles Blé Goudé concernant l'ensemble des charges portées à leur rencontre,

Ordonne la mise en liberté immédiate des deux accusés conformément à l'article 81-3-c du Statut, sous réserve de toute demande que le Procureur pourrait introduire en vertu de l'alinéa i) de ce même article,

Décide que les délais d'appel de la présente décision commenceront à courir à la publication de l'exposé détaillé des motifs de celle-ci,

Dit que les demandes de mise en liberté actuellement pendantes sont désormais sans objet. »

29. Les motifs de la décision orale sont annexés à la présente. L'analyse que la majorité a faite des éléments de preuve figure dans les motifs présentés par le juge Henderson (annexe B). L'opinion du juge Tarfusser figure à l'annexe A. L'opinion dissidente de la juge Herrera Carbucciona figure à l'annexe C.

/signé/

M. le juge Cuno Tarfusser
(Juge président)

/signé/

Mme la juge Olga Herrera
Carbucciona

/signé/

M. le juge Geoffrey Henderson
Fait le 16 juillet 2019
À La Haye (Pays-Bas)

RETOUR SUR LE PROCÈS DE
LA RECOLONISATION

Pourquoi l'échec de l'accusation était prévisible

Débuté le 28 janvier 2016, le procès du président Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé a pris fin le 15 janvier 2019 avec leur acquittement par la chambre de première instance de la CPI.

Avant le début de ce procès dit de la recolonisation, de nombreux observateurs pariaient déjà sur l'échec de l'accusation. Leurs paris se sont avérés justes au fur et à mesure que les témoins de l'accusation défilaient au prétoire de la CPI. En effet, tout le monde a été unanime à dire qu'après le passage des témoins de Fatou Bensouda, la procureure de la CPI d'alors, les ennemis et adversaires du président Laurent Gbagbo ont perdu leur illusion de voir aboutir leur sinistre plan. A savoir, faire condamner le père de la démocratie ivoirienne, pour crimes contre l'humanité. Crimes qu'il aurait commis lors de la crise post-électorale de 2010-2011, en mettant en place un "plan commun" visant à exterminer les partisans d'Alassane Ouattara.

De fait, avant l'ouverture du procès, Fatou Bensouda déclarait à qui voulait l'entendre que le président Laurent Gbagbo a concocté un "plan commun" avec son entourage pour se maintenir au pouvoir, après avoir perdu l'élection présidentielle de 2010.

Selon elle, ces crimes auraient été commis lors de la marche du 16 décembre 2010 sur la RTI, celle des femmes à Abobo, le bombardement du marché Siaka Koné d'Abobo et des tueries à Yopougon.

Et pour convaincre les juges de la CPI de ce grossier mensonge, la Gambienne ne s'était pas embarrassée de fioriture pour recruter des faux témoins, des témoins civils, des témoins "insider", de "l'intérieur", c'est-à-dire des anciens collaborateurs ou proches du président Gbagbo, des militaires subalternes, officiers supérieurs et généraux et des experts issus de diverses disciplines. Tous ces témoins se sont succédé au prétoire de la chambre I de la CPI, en vain.

Les témoins civils ont ouvert la voie de l'échec à Bensouda

Les témoins à avoir ouvert la voie de l'échec à l'accusation sont les témoins civils, recrutés majoritairement dans les officines du RDR. De Joël N'guessan, ex-porte-parole du RDR, en passant aux supposés parents des soi-disant victimes, à Jichi Mohamed Sam dit Sam l'Africain, personne n'a été capable de corroborer les allégations de l'accusation. D'ailleurs, Joël N'guessan, lors de la déposition avait avoué que Simone Ehiwet Gbagbo l'ex-première Dame de Côte d'Ivoire et Stéphane Kipré lui ont sauvé la vie. « Je l'ai maintes fois dit et répété "oui". Sans eux, peut-être que je ne serais pas en vie », avait-il déclaré au prétoire de la CPI. Quant à Sam l'Africain, lors de sa dé-



position, avait retourné sa veste et assumé Mc Donald, le substitut de Bensouda, en déclarant que le président Gbagbo est un homme de paix qui a tout donné aux ex-rebelles pour

la stabilité de son pays. « Le président Gbagbo n'est pas un criminel. Il est ici parce qu'il a voulu défendre la souveraineté de son pays. Il s'est sacrifié pour son pays. Le président

Gbagbo est un homme bon », avait déclaré Sam l'Africain en fondant larmes. Ce qui avait mis Mc Donald hors de lui, en le taxant de "témoin hostile". L'adjoint de Bensouda avait

tenté de ramener Sam l'Africain à sa déposition initiale, mais c'était peine perdue, l'homme n'avait point fléchi. Comme pour confirmer l'adage qui soutient qu'on ne peut pas cacher le soleil avec la main. Certains témoins de l'accusation qui tenaient coûte que coûte à réciter la dictée du régime d'Abidjan, ont même été pris en flagrant délit de mensonges.

Les militaires et experts ont ruiné les espoirs de Bensouda. Les autres groupes de témoins sur qui Bensouda fondait son espoir pour espérer couler le président Gbagbo, sont bien les militaires et les experts. Là encore, ce fût échec et mat. Militaires et experts ont ruiné les espoirs de Bensouda. Les dépositions du général Lorougnon et du commandant Abéhi, en huis clos, celles du sergent-chef Coulibaly Joseph, du capitaine Ouattara Obiéneré qui s'est d'ailleurs fait complice de l'ex-rébellion, celles des généraux Touvoli, Brindou M'bia, Guiai Bi Poin, Kassaraté Tiapé, Philippe Mangou, et Détho Letho, ont accouché d'une souris. Mieux, les généraux ont tous démontré que non seulement le président Laurent Gbagbo n'avait concocté aucun "plan commun" visant à s'accrocher au pouvoir, mais tous les crimes contre l'humanité dont il est accusé ont été bel bien le fait des ex-rebelles proches du mentor du RDR. Et comme prime à ces odieux crimes, tous ces meurtriers ont tous été promus à des postes de responsabilité aussi bien dans l'administration civile que militaire.

Toute chose qui a fait dire aux observateurs de ce procès que la successeuse de Luis Moreno Ocampo s'est fait rouler dans la farine, ce qui avait expliqué sa disparition du prétoire de la CPI, durant tout le procès.

Venu à la rescousse de Bensouda, en pompier, le Canadien Eric McDonald, avait également éprouvé toutes les peines du monde pour faire prospérer l'idée du plan commun, tant ses propres témoins se sont montrés hostiles à cette allégation. D'ailleurs, selon l'ex-commandant du GEB (Jean Noël Abéhi), le seul reproche qu'il pouvait faire au président Gbagbo, est de ne lui avoir pas permis de livrer la guerre contre les ennemis et ce soit lui qui soit en prison. Quant aux experts, leur travail n'a à aucun moment apporté une moindre preuve du plan commun. Pire, l'un d'entre eux a même déclaré que les corps examinés n'étaient pas celles des supposées femmes tuées à Abobo. Le professeur Etti Yapo Hélène, le dernier témoin de la Gambienne, loin de sauver Bensouda, a plutôt été évasive.

Comme on l'a constaté, le président Laurent Gbagbo ne pouvait qu'être acquitté et blanchi de toutes ces stupides accusations. L'échec de l'accusation était donc simplement prévisible.

Jean Yves Bitty

OUATTARA ET GBAGBO SE SONT PARLÉ À NOUVEAU Les sujets abordés par les deux hommes

Dans la plus grande discrétion, le président ivoirien Alassane Ouattara a ordonné le 10 janvier le paiement des arriérés de la rente viagère que réclamait Laurent Gbagbo depuis plus de deux ans. Dans la foulée, les deux hommes se sont entretenus par téléphone et ont convenu de se rencontrer en février. Révélations.

C'était devenu l'un des plus graves points de tension entre Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara (AI du 24/12/21). Le 10 janvier, le président ivoirien a ordonné le paiement des arriérés de la rente viagère que réclamait le fondateur du Front populaire ivoirien (FPI) en tant qu'ancien chef de l'Etat. La somme, estimée à un peu plus de deux milliards de francs CFA (environ 3 millions d'euros), a été transférée sur le compte bancaire ivoirien de Laurent Gbagbo. Ce dernier, gelé depuis plusieurs années par l'Etat, a été débloqué en août 2022 après plusieurs demandes répétées de l'ancien président (AI du

27/09/22). Le 6 août, Alassane Ouattara s'était engagé à dégelier les avoirs de Laurent Gbagbo et à lui verser sa rente viagère. Il avait également accordé une grâce présidentielle à l'ancien chef d'Etat dans le cadre de l'affaire dite du "casse" de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Gbagbo avait été condamné en 2018 à une peine de vingt ans de prison pour avoir fait ouvrir les caisses de l'agence ivoirienne de l'instance, lors de la crise post-électorale de 2010-2011.

Depuis son retour en Côte d'Ivoire en juin 2021, Laurent Gbagbo réclamait la rétroactivité de sa rente viagère d'ancien chef d'Etat depuis 2011. Incarcéré au sein du quartier pénitentiaire de la Cour pénale internationale (CPI), à La Haye (Pays-Bas), pendant un peu moins de dix ans, l'ancien président n'a en effet jamais reçu cette dernière.

Premier contact direct depuis plus de

six mois

Dans la foulée du transfert des fonds, Alassane Ouattara s'est entretenu le 12 janvier par téléphone avec Laurent Gbagbo. Un appel inédit : les deux hommes n'avaient pas échangé directement depuis leur rencontre du 14 juillet à la présidence ivoirienne, à laquelle avait aussi participé Henri Konan Bédié, dit HKB. Si Ouattara s'est depuis entretenu par téléphone à plusieurs reprises avec Bédié, ses relations avec Gbagbo étaient au point mort.

Lors de leur échange téléphonique du 12 janvier, Gbagbo et Ouattara ont ainsi acté le principe d'une rencontre. Cette dernière devrait intervenir au retour de France du président ivoirien, qui doit séjourner dans l'Hexagone jusqu'à la fin du mois de janvier

Source : Africa Intelligence
NB : Le titre est de la rédaction

COOPÉRATION
INTERNATIONALE

L'influence russe en Afrique passe par l'assistance militaire

Alors que les médias se concentrent sur l'agression d'Ukraine, les nations occidentales savent que la confrontation de la Russie avec l'Occident est plus large et passe notamment par le continent africain.

Le vote des Nations Unies (ONU) du 2 mars 2022 – au cours duquel 17 pays africains ont voté contre ou se sont abstenus de condamner les actions de la Russie en Ukraine – montre que le Royaume-Uni, l'Europe et les États-Unis ne peuvent tenir le soutien de l'Afrique pour acquis.

Deux explications distinctes sont utilisées pour expliquer l'intérêt croissant de la Russie pour l'Afrique. La première soutient que la Russie procède comme feu l'Union soviétique avec le continent africain. Elle a besoin des ressources minières africaines pour faire tourner son industrie (manganèse, bauxite, chrome) et apporte en échange une aide à la sécurité. Une stratégie mutuellement bénéfique mais à court terme et sans réelle profondeur.

L'AFRIQUE, DEUXIÈME FRONTIÈRE

La seconde explication suggère que Poutine considère l'Afrique comme une deuxième frontière, après l'Europe de l'Est, pour encercler l'Europe de l'Ouest. Les partisans de cet argument affirment qu'en favorisant l'instabilité, en perturbant les élections, en exportant des armes et en alimentant potentiellement la politique migratoire, la « grande stratégie » de Poutine vise à utiliser l'Afrique pour déstabiliser l'Europe.

La rapidité avec laquelle la Russie a étendu son influence sur le continent africain s'explique par l'hésitation croissante de l'Occident à apporter une assistance militaire aux différents pays africains. La Russie exploite non



seulement les vulnérabilités du continent, mais aussi une baisse de confiance dans les réformes démocratiques libérales de certains pays africains.

Pour la Russie de Poutine, l'Afrique est également considérée comme un bloc électoral puissant dans les instances internationales qui peut renforcer le Kremlin sur la scène internationale. Pour les dirigeants africains, l'approfondissement des relations avec la Russie leur donne un moyen de compenser le déclin de l'intérêt des États-Unis pour le continent, et de rejeter leurs exigences croissantes en matière

de droits de l'homme.

Le soutien militaire et sécuritaire apporté par les Russes aux pays africains s'accompagne en effet de peu d'exigences politiques, ce qui contraste fortement avec des décennies d'aide européenne ou américaine. En 2014, par exemple, après que les États-Unis aient refusé de fournir des hélicoptères de combat au gouvernement nigérian en raison de sa faible réceptivité sur les questions liées aux droits de l'homme, la Russie n'a posé aucune question et a vendu au Nigeria six hélicoptères Mi-35. Idem avec l'Égypte : après le coup d'État militaire

qui a chassé les Frères Musulmans, les États-Unis se sont montrés réticents à équiper l'appareil militaire égyptien. Là encore, la Russie a comblé le trou et l'Égypte importe un tiers de son équipement de Russie.

PAS DE PUBLICITÉ INUTILE

Les contrats d'armement de la Russie avec les pays africains sont rapides et ne font guère état de conditions politiques. Les lois russes n'obligent pas les pouvoirs à un niveau élevé de transparence sur la vente d'armes. La plupart des services que la Russie offre aujourd'hui sont rendus méticuleusement opaques avec des sociétés écrans, des filiales et des navires qui n'hésitent pas à débrancher les transpondeurs qui permettent de les suivre à la trace sur la carte des océans.

Contrairement aux États-Unis, la Russie n'engage ni troupes régulières ni forces spéciales en Afrique. L'aide à la sécurité que la Russie apporte passe principalement par l'appel à des sociétés militaires privées, comme Wagner, aujourd'hui présente en Libye, en République centrafricaine, au Soudan et au Mali. Les mercenaires russes assurent des missions très variées, allant de la protection rapprochée des autorités officielles de Bangui, à la violente répression du soulèvement soudanais fin 2018. Assurer la sécurité présidentielle permet de pérenniser des pouvoirs autoritaires proches des intérêts russes tandis que le déploiement de conseillers, militaires ou mercenaires, autour des sites économiques d'intérêt pour la Russie assure un accès privilégié aux ressources stratégiques.

LA MOZAMBIQUE, LE CONTRE-EXEMPLE

L'usage de mercenaires n'est toutefois pas gage de réussite. L'exemple mozambicain illustre les difficultés que peut rencontrer le groupe Wagner en

Afrique. Apparue en 2017 à l'extrémité nord du pays, dans la région de Cabo Delgado riche en ressources gazières et minières, l'insurrection djihadiste semblait initialement facile à contenir. Néanmoins, après deux ans de rébellion, les islamistes armés d'Ansar Al-Sunna, ou Chabab (« jeunes »), ont représenté une résistance imprévue, provoqué de nombreuses pertes, et entraîné le départ de Wagner en décembre 2019. Au-delà des difficultés rencontrées au Mozambique, Wagner est régulièrement accusé d'être à l'origine d'exactions : exécutions sommaires, torture, viols, enlèvements, pillages, etc. Ces exactions touchent principalement en République centrafricaine les minorités musulmanes, soupçonnées de soutenir les rebelles, donc délibérément ciblées par les forces centrafricaines. Dans un pays où l'accès à la justice est difficile, beaucoup craignent à Bangui que les violations des droits de l'homme imputées aux Russes restent impunies.

Le plus grand succès de la Russie en Afrique est d'avoir amélioré la perception de son rôle et de son influence médiatique et informationnelle par le biais d'opérations de désinformation. La BBC a par exemple enquêté sur des ingérences russes lors des élections malgaches et ainsi identifié des procédés similaires à ceux employés lors du Brexit ou des élections présidentielles américaines de 2016. Cette politique de désinformation s'appuie notamment sur certains médias d'État comme RT et Sputnik, qui sont parvenus à s'imposer comme des sources à l'audience significative dans de nombreux pays. Leur ligne éditoriale insiste sur l'absence de passé colonial russe en Afrique et sur une coopération pragmatique sans contreparties en termes de gouvernance interne et de démocratisation.

Source : Mondafrigue

DIPLOMATIE

Washington peine à mobiliser l'Afrique du Sud contre la Russie

L'escorte secrète d'un navire russe en Afrique du Sud inquiète Washington. Le Lady R et son propriétaire russe sont sous le coup de sanctions de Washington pour de prétendues livraisons d'armes

Le Lady R, un navire russe soupçonné par les États-Unis de transporter des armes a accosté subrepticement à Simon's Town, la plus grande base navale d'Afrique du Sud. Nul ne connaît le contenu des cargaisons qu'il a déchargé, ni ne connaît les marchandises qu'il a chargé. Ce navire russe a suscité l'inquiétude de Washington en raison de son comportement suspect : il a en effet éteint son transpondeur, une

sorte d'émetteur-récepteur qui permet de suivre les navires à la trace.

Le gouvernement d'Afrique du Sud a refusé de dire ce qu'a déchargé le Lady R, ni ce qu'il a chargé à Simon's Town. Le ministre de la Défense sud-africain a ignoré les inquiétudes des États-Unis, et regretté que Washington « menace l'Afrique, et pas seulement l'Afrique du Sud, d'avoir quoi que ce soit qui sente la Russie ». La compagnie maritime russe MG-FLOT, l'ambassade de Russie à Pretoria et le Kremlin n'ont pas répondu non plus aux questions envoyées par courrier électronique.

DES SANCTIONS IMPOSÉES

Les États-Unis ont imposé des sanctions au Lady R et au MG-FLOT le 8 mai, alors que la société utilisait le nom de Transmorflot LLC. En novembre, lorsque les États-Unis ont appris que le Lady R se dirigeait vers l'Afrique du Sud, l'ambassade des États-Unis a alerté le gouvernement sud-africain sur le fait que le navire était sous sanctions. Mais le gouvernement sud-africain a fait la sourde oreille. Les tribulations du Lady R le long des côtes africaines démontrent la difficulté qu'ont les États-Unis et leurs alliés d'appliquer des sanctions contre Moscou.

Un haut responsable américain a regretté que les autorités sud-africaines

aient laissé le Lady R accoster dans une base navale sud-africaine, décharger des marchandises et en charger d'autres alors que son système d'identification automatique était désactivé.

« Le Lady R a quitté Simon's Town le 9 décembre au matin, mais n'a recommencé à transmettre sa position que dans la soirée à plus de 100 milles à l'est de Simon's Town.

Kobus Marais, député et porte-parole de la défense de l'Alliance démocratique sud-africaine, croit savoir que le Lady R a livré des munitions en provenance de Russie.

Le 22 décembre, la ministre de la Dé-

fense sud-africaine Thandi Modise a déclaré « que la cargaison du Lady R avait été commandée bien avant le Covid » et elle a ajouté que les pressions américaines sur les pays africains qui entretenaient des relations avec la Russie étaient injustifiées.

Darren Olivier, directeur d'African Defence Review, une société d'analyse et de conseil en matière de défense, croit que le Lady R a livré une commande ancienne de munitions en provenance de Russie. En 2022.

Source : Mondafrigue

UNIVERSIT FHB D'ABIDJAN

Les exigences de la mère de l'étudiant mort noyé

Kangah Patricia est la mère biologique de Gnobrongi Gnaly Ange Jaurès, l'étudiant inscrit en Math-Info et retrouvé mort le mardi 10 janvier 2022, dans la piscine de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody. Cette dernière veut avoir le cœur net relativement aux circonstances du décès de son fils. Ce souhait, la génitrice du jeune étudiant de 19 ans l'a exprimé, dans une interview accordée au quotidien Soir Info, parue le lundi 16 janvier 2022. « Je



sais que cela ne va pas faire revenir Ange. Mais je veux comprendre ce qui est arrivé. Je veux connaître la vérité sur la mort de mon fils », a insisté Kangah Patricia. Elle dit n'avoir pas encore pu voir le corps de son fils. « J'ai tout fait pour voir le corps de mon fils. Mais, on me dit que ce n'est pas possible parce que la police scientifique est en train de faire ses enquêtes », a-t-elle expliqué. Puis d'ajouter : « Il me semble que c'est le lundi 16 janvier 2023, qu'ils vont terminer pour nous autoriser à voir le corps ». A la question de savoir si elle comptait porter plainte, la mère de l'étudiant a déclaré n'avoir pas les moyens financiers pour le faire. Veuve depuis la disparition étrange de son mari (un élément des forces armées), en 2010, Kangah Patricia explique que c'est grâce au commerce de beignets qu'elle scolarisait son fils. La mère explorée espérait qu'il réussisse pour

qu'il l'aide à financer les études de sa petite sœur de 13 ans en classe de 3e. Dans l'interview, Kangah Patricia, résidant à Sikensi, a indiqué que c'est grâce à un coup de fil d'un inconnu qu'elle a été informée de ce que son fils a eu un malaise et qu'il fallait qu'elle vienne immédiatement à Abidjan. Compte tenu de la distance, Dame Kangah dit avoir demandé à sa sœur résidant dans la commune de Yopougon de se rendre sur les lieux, le temps qu'elle n'arrive à Abidjan. Elle dit également avoir souhaité parler à son fils afin de se rassurer. L'impossibilité de s'entretenir « avec Ange », l'aurait amenée à appeler une autre cousine vivant dans la commune de Cocody, afin qu'elle se rende sur place. C'est elle qui aurait procédé à l'identification du jeune Gnobrongi Gnaly Ange Jaurès et annoncé le décès à sa mère.

PK

PRIX XI JINPING POUR L'AFRIQUE ET LE MONDE La Fondatrice de Chine Magazine nommée Directrice des Relations politiques internationales

La Fondatrice de Chine Magazine, Céline Tabou, vient d'être nommée au poste de Directrice des Relations politiques internationales, auprès du Comité des Amis de Xi Jinping (CAX), une institution de diplomatie libérale, créée et encadrée par Chinafrica Internationale, une Organisation de coopération Chine-Afrique.

À cette fonction, la nouvelle promue devra, selon les termes du communiqué de presse publié par Chinafrica International, « être en contact direct et en relation continue avec les Dirigeants politiques (Chefs d'État, Chefs de Gouvernements, Chefs d'institutions étatiques, chefs de Représentations et de Missions diplomatiques et consulaires, Chefs d'Organisations internationales, Ministres, élus parlementaires, Présidents de régions, etc.), en Afrique et dans le Monde, et faire du lobbying diplomatique auprès d'eux, en vue de leur adhésion, de principe et de fait, au COMITÉ DES AMIS DE XI JINPING (CAX) ». Ce Comité des Amis de Xi Jinping



(CAX), rappelons-le, a été mis sur pied courant décembre 2022, en Côte d'Ivoire, où l'ONG Chinafrica Internationale a le siège de son Bureau international. Le but qui lui est assigné est, en autres, « d'apporter soutien et appui au PRIX XI JINPING (pour l'Afrique et le Monde), également créé par Chinafrica International, et d'être un acteur international majeur, travaillant à rendre le développement mon-

dial plus inclusif, bénéfique et résilient, en contribuant à apporter des solutions répondant à la question de notre époque, à savoir : Qu'est-ce que ne va pas dans ce monde, qu'est-ce que nous devons faire pour y remédier ? ».

La nouvelle Directrice des Relations politiques internationales du CAX, est journaliste de formation, analyste et spécialiste de la Chine, depuis de nombreuses années, et réside à La Réunion. Elle a fondé Chine-Magazine.com, un site d'informations, qu'elle dirige, et qui est consacré à la Chine, avec une note particulière sur les relations entre la Chine et l'Afrique. Son magazine, par service de presse en ligne, propose, selon sa charte éditoriale, des nouvelles quotidiennes sur les relations internationales, et des articles d'informations, accompagnés d'analyses et d'avis d'experts et d'observateurs.

SD

Lég : Céline TABOU, fondatrice de Chine-Magazine.

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS Trois adolescents venus du Burkina Faso aux mains de la police

Trois adolescents en provenance du Burkina Faso ont été interceptés par la police au grand carrefour de Koumassi. Ces trois adolescents se rendaient à Soubré où ils étaient attendus pour faire la saignée dans une plantation d'hévéa. Ce coup de filet de la police est la preuve d'une bonne collaboration entre la population et les autorités pour mettre fin au phénomène du trafic des enfants et de leur travail.

Les faits relayés par Police secours. À bord d'un car de transport pour le trajet, Aboisso-Abidjan, celui que nous nommons Serges T. constate la présence de trois (3) mineurs non accompagnés et mal vêtus. Sur les vi-



sages de ses gamins qui ne comprenaient pas la langue française, se lisait une grande fatigue. L'on pouvait

aisément comprendre que ces derniers ne savaient pas où ils étaient. Convaincu qu'il avait affaire à la traite des enfants, S.T a opté pour la collaboration avec les autorités pour la dénonciation. Le car en provenance de la ville d'Aboisso a été intercepté par la police aux alentours de 14 h 30 au grand carrefour de Koumassi. Les enfants ont été récupérés par la police et placés dans un centre par le ministère de tutelle. Après investigation de la police, ces enfants se rendaient à Soubré pour la saignée d'une plantation d'hévéa. Par ailleurs, une enquête est ouverte pour mettre la main sur les commanditaires et situer les responsabilités.

Pierre Debohi

LEADERSHIP ET MANAGEMENT 40 femmes entrepreneures reçoivent leurs diplômes de fin de formation



40 femmes d'Academy for womens (Awe), un programme spécialisé dans l'accompagnement et la formation professionnelle continue ont reçu leurs diplômes de fin de formation, le 14 janvier 2023, à Cocody-Angré 7e tranche.

Ces femmes entrepreneures, ont été formées en leadership et management des entreprises sur une période de six mois. Et ce, dans le but des actions d'Academy for womens à accompagner les amazones à améliorer et consolider non seulement leurs activités pour un développement économique. Mais pour leurs permettre à avoir accès au financement et créer des produits plus innovants. Selon Nadine Zoro épouse N'guettia coordonnatrice du programme Academy for womens, l'objectif de la formation vise à apporter les compétences recherchées par les entreprises afin qu'elles soient opérationnelles. Il s'agit à travers cette formation de répondre aux besoins de l'écosystème entrepreneurial. Notamment, de contribuer et créer de la valeur en Côte d'Ivoire. Elle a indiqué que cette remise de gra-

duation est l'accomplissement de la fin de cycle d'une formation. Ainsi, pour permettre à ces dames de repartir avec un diplôme qui devient pour un passeport pour acquérir à des financements. A cette occasion SEM Richard Bell, l'Ambassadeur des Etats Unis en Côte d'Ivoire, a salué et félicité la détermination et le parcours exemplaire de ces femmes diplômées à promouvoir l'excellence et le travail bien fait. Aussi, il les a invités à faire preuve de courage pour valoir leur savoir et leur savoir-faire. Mme Sarata Koné Thiam directrice générale de la banque UBA marraine de cérémonie a adressé ces vives félicitations et encouragements aux diplômées. Elle a surtout prodigué de sages conseils à ses filleules, à savoir la résilience et l'audace. Pour affronter les obstacles et les échecs pour parvenir à la réussite. Toh Salimata, Andréa Avi et Marie-Ange Saleye récipiendaires ont tenu à exprimer leur gratitude à la structure formatrice. Remise de chèques, témoignages etc, ont également meublé l'événement. Il faut souligner que ce programme est à sa 3e édition.

Debohi

LUTTE CONTRE
LA CONTREFAÇON

La Habg et le Comité national de lutte contre la contrefaçon se mettent ensemble

La Haute autorité de la bonne gouvernance (Habg) et le Comité national de lutte contre la contrefaçon (Cncl) ont signé un accord administratif. C'était le lundi 16 janvier 2023, au siège de la Habg à Cocomy-Riviera.

Afin de lutter contre la corruption, la contrefaçon et le piratage, le Comité national de lutte contre la contrefaçon (Cncl) et la Haute autorité de la bonne gouvernance (Habg) ont décidé de renforcer leur coopération. Selon le président de la Cncl, Brou Michel Gabriel N'Zi, cet accord de coopération porte sur les échanges d'information et la conduite conjointe de mission. « Le Cncl est pleinement engagé à mener cette lutte conformément à ses missions en comptant sur la participation de tous. Car, autant que nous sommes, nous subissons indirectement ou directement au quotidien les conséquences désastreuses de la corruption et de la contrefaçon », a-t-il fait savoir. Et de lancer un appel à toute la population à se détourner de ces fléaux qui engendrent les conséquences sur leur santé, leur sécurité et sur l'économie du pays. Pour sa part, la ministre de la Culture et de la Francophonie, Françoise Remarck, s'est réjouie de l'initiative de la Habg



et le Cncl qui est d'unir leur force pour lutter efficacement contre la corruption et la contrefaçon. A l'en croire, ce sont deux fléaux qui minent le développement de la société ivoirienne. La ministre a toutefois rassuré les responsables de la Haute autorité de la bonne gouvernance (Habg) et du Comité national de lutte contre la contrefaçon (Cncl) du soutien de son département ministériel dans leur mis-

sion de lutte contre la corruption et la contrefaçon. A son tour, le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Pme, Souleymane Diarrasouba, a déclaré que cette signature s'inscrit dans la vision du gouvernement qui est d'offrir un climat favorable à l'investissement. Car, dira-t-il, la signature de cet accord rassure et impacte la confiance des investisseurs nationaux et internationaux. « La si-

gnature de la convention de cette collaboration s'inscrit parfaitement dans la vision du gouvernement, à savoir impliquer tous les acteurs concernés par ces fléaux par une synergie d'ac-

tion à l'effet d'offrir un climat favorable à l'investissement privé, au développement de nos industries et assurer la sécurité du consommateur », a-t-il affirmé. Il a profité de cette tribune pour féliciter les équipes qui ont travaillé à l'élaboration de cette plateforme collaborative. Le président de la Habg, N'Golo Coulibaly, s'est dit heureux de la signature de l'accord administratif entre son institution et le Cncl qui s'inscrit dans la poursuite et l'intensification de la lutte contre ces infractions et le renforcement des capacités opérationnelles des services d'investigation des deux structures pour faire face aux fléaux qui menacent continuellement les sociétés. Il a dit que son institution et le Cncl conjugueront leurs efforts en vue de lutter contre toutes les formes d'atteinte à l'intégrité et à la probité. Notamment, la contrefaçon qui constitue aussi une forme d'atteinte à l'intégrité et à la probité tout comme la corruption qui tue l'économie et les populations du pays.

Pierre Kalou avec Fratmat.info
NB : Les titres sont de la rédaction

DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES La CAPH-CI renforce les capacités de 30 leaders d'association

Dans le cadre de son projet financé par le FCIL, la CAPHCI a organisé du vendredi 13 au samedi 14 janvier 2023, un atelier de renforcement de capacités de 30 leaders locaux d'organisations de personnes en situation de handicap sur leurs droits.

Cet atelier de formation qui avait pour le thème : "Droits des personnes handicapées, le plaidoyer constructif, les méthodes de communications et le leadership" rentre, selon Koné Ya-couba, PCA de la CAPH-CI dans le cadre du renforcement à la participation des personnes handicapées à la gouvernance locale et à pour objectif de renforcer leurs capacités en termes de plaidoyer constructif, de communication, de droit et de leadership.

« Cet atelier participe à la formation des leaders locaux pour qu'ils soient aptes à participer à la gouvernance locale dans leurs différentes zones. Nous voulons promouvoir à travers cette action une approche globale des besoins et des droits des personnes handicapées et encourager l'intégration de la composante "handicap" dans les politiques, stratégies de développement, projets, services et ini-



tiatives existants », a-t-il indiqué. Poursuivant, il a exprimé sa satisfaction relativement à l'adhésion totale à ce projet. A preuve est la participation des personnes handicapées et des leaders communautaires autour de la question de handicap. Pour docteur Koné Adama, vice-président de la CAPH-CI, cet atelier de formation a permis de faire un état des lieux de la situation du handicap en Côte d'Ivoire, de ressortir les différentes problématiques, surtout retenir la problématique de la gouvernance inclusive.

« Nous disons que si la gouvernance locale est inclusive, elle pourra vrai-

ment avoir un impact sur le développement. Parce que, là où on prend les décisions, on tient compte des personnes handicapées, dans la mise en œuvre des axes nous pensons qu'il aura moins de problèmes car, cela réduira certaines inégalités au niveau social », a-t-il fait savoir le vice-président de la CAPH-CI par ailleurs formateur de cet atelier. Aussi, a-t-il ajouté qu'il était important "d'armer" les différents leaders de structure pour mieux défendre les droits des personnes handicapées. Il faut noter que pratiquement tous les présidents d'associations de personnes en situation de handicap d'Abidjan et certains de l'intérieur du pays étaient présents à cette activité. Cet atelier, rappelons-le s'inscrit dans le cadre des activités du projet FCIL (mis en place dans 13 communes d'Abidjan plus les communes de Grand-Bassam et d'Abou) dont le thème est : "Renforcer la participation des personnes handicapées à la gouvernance locale par des ateliers de développement du leadership et une campagne de sensibilisation".

SD
Lég : Une vue des participants à l'atelier

APRÈS LA LIBÉRATION DES 46 SOLDATS Une organisation prévoit des festivités



Le Collectif des journalistes africains pour la paix et la démocratie (Cjpd) a animé une conférence de presse le samedi 14 janvier 2023 à Ivotel Plateau pour annoncer des festivités pour célébrer la libération des 46 soldats précédemment détenus à Bamako..

Selon Zizi Moulaye le conférencier qui était entouré, de Rodrigue Koffi, secrétaire général du Cjpd, Yann Saco chargé de communication et M'Boud'Houx Célestin de l'Ong Nov'Afrique (nouvelle vision Afrique), la libération des soldats ivoiriens est une victoire diplomatique. C'est pourquoi lui et ses amis souhaitent particulièrement célébrer le chef de l'Etat ivoirien Alassane Ouattara mais aussi tous ceux qui ont travaillé à l'aboutissement pacifique de cette crise. Notamment, le président de la

transition malienne Assimi Goïta, le président Togolais Faure Gnassingbé ainsi que le président en exercice de la Cedeao, le Bissau guinéen, Umaru Cissoko Embaló.

C'est le 16 février 2023 qui a été retenue par cette organisation de journalistes pour célébrer ces différents leaders ainsi que les soldats ivoiriens. Un match de gala opposant maliens et Ivoiriens a été annoncé par les organisateurs lors de cette journée dite de reconnaissance. « C'est en reconnaissance de cette diplomatie gagnante que nous prévoyons organiser le 16 Février 2023 au palais des congrès de l'hôtel ivoire une journée de célébration à leur l'endroit », a indiqué le conférencier ;

Sylvain Dakouri
Lég : Une vue de la table de séance

SECTEUR MINIER

Les paiements ont augmenté de 127 % en 2020



Sur les 10 dernières années, la Côte d'Ivoire est devenue progressivement un important producteur d'or en Afrique de l'Ouest et ce nouveau statut se traduit par de nouvelles recettes pour l'État. De nouvelles données publiées par l'ITIE confirment cette tendance pour l'année 2020. En Côte d'Ivoire, les paiements provenant du secteur minier ont atteint 195,84 milliards Fcfa en 2020, indique l'ITIE dans son rapport sur le

pays paru en décembre dernier. Selon les calculs réalisés par l'Agence Ecofin, cette somme représente une hausse de 127 % en glissement annuel puisque les revenus du secteur pour l'année 2019 étaient de 86,16 milliards Fcfa. Selon le rapport de l'ITIE qui se base sur les données reportées par les entités publiques et les sociétés extractives, plusieurs facteurs expliquent cette hausse. On retrouve entre autres

l'amélioration sur la période des cours de l'or alors que la production aurifère du pays a augmenté au cours de l'année (atteignant 38 tonnes). En dehors de l'or, le nickel et le manganèse ont également vu leurs productions augmenter.

En 2020, les paiements de l'ensemble du secteur extractif totalisaient 389,86 milliards Fcfa, en baisse de 1,09 % en glissement annuel. Le secteur minier a rapporté plus de 50 % de ce total pendant que les paiements du secteur des hydrocarbures ont chuté, passant de 308 milliards en 2019 à 194,03 milliards en 2020.

AUGMENTER LA CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER AU PIB

La contribution de l'ensemble du secteur extractif au PIB en 2020 était de 6,32 %. Si l'on se base sur les prévisions du gouvernement ivoirien, ce pourcentage devrait augmenter cette année grâce à la croissance des Mines. En effet, la Côte d'Ivoire qui veut faire de son secteur minier un poids lourd de l'économie s'attend à voir sa contribution au PIB augmenter graduellement, passant de 3 % actuellement à 5 % en 2023, puis 6 % deux ans plus tard. Le pays qui vise une production d'or de 65 tonnes en 2025 en a produit 41,85 tonnes en 2021.

Agence Ecofin

CONSEIL DE S CURIT
DE L'ONU

Marine Le Pen favorable à un siège permanent pour l'Afrique



Pour améliorer la stabilité du monde, il faut cesser de dénier à l'Afrique, qui compte près d'un milliard et demi d'habitants, la place légitime qui doit lui revenir : dans une tribune publiée dans *L'Opinion* ce 16 janvier, la députée Rassemblement national Marine Le Pen appelle à un élargissement des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies à un représentant africain.

« C'est le seul moyen pour l'ONU de retrouver les voies de l'universel et donc sa légitimité à dire le droit. Par esprit de justice et parce que rien ne serait pire aussi qu'un système onusien donnant le sentiment d'une nomenclature de puissants, il m'apparaît évident qu'un représentant de l'Afrique doit siéger comme membre permanent du Conseil de sécurité », écrit ainsi l'ancienne candidate à la présidentielle. La députée estime que le Sénégal, « doté d'une diplomatie rayonnante, pourrait assumer cette charge si particulière ». Dans son texte, la députée déroule plus largement sa vision des relations entre l'Europe et le continent africain, qui doivent être, selon elle, repensées. « Le nouveau dispositif d'aide européenne au développement pour les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique a fait l'objet d'une négociation sous

contrainte marquée par le culte du secret de la Commission européenne et son manque d'empathie pour ses interlocuteurs », dénonce-t-elle ainsi, défendant au contraire, « l'importance d'un authentique co-développement euro-africain ».

DÉPLACEMENT À DAKAR

« A nous de peser ensemble, France et Sénégal, à l'OMC comme dans les né-

gociations de bloc à bloc, pour réussir cette conciliation complexe de l'équilibre des sociétés avec les exigences d'une croissance soutenable », appelle encore de ses vœux Marine Le Pen. Une prise de position dont le timing n'a rien d'anodin, puisque la députée entame le jour même un voyage de trois jours à Dakar, dont l'objectif – selon Le Pen, qui cite ses principaux lieutenants – serait d'entretenir sa stature présidentielle. Accompagnée de l'eurodéputé Philippe Olivier, de la

vice-présidente de l'Assemblée nationale Hélène Laporte ainsi que de son conseiller Nicolas Lesage, Marine Le Pen va rencontrer des responsables politiques et des membres de la société civile afin de discuter de la sécurité alimentaire, la santé et l'industrialisation de l'Afrique. Rien n'a filtré en revanche quant à une éventuelle rencontre avec le président sénégalais Macky Sall.

Source : RT Afrique

UKRAINE

Un conseiller de Zelensky démissionne après ses propos sur la frappe de Dnipro

Deux jours après ses déclarations suggérant que la défense anti-aérienne ukrainienne aurait pu être à l'origine de la chute d'un missile sur un immeuble de Dnipro, Alexeï Arestovitch a présenté ses excuses et démissionné de ses fonctions. Le conseiller du président ukrainien Volodymyr Zelensky, Alexeï Arestovitch, a démissionné de son poste ce 17 janvier après l'indignation suscitée en Ukraine par ses déclarations suggérant que le missile ayant tué au moins 41 personnes à Dnipro le 14 janvier aurait été abattu par la défense anti-aérienne ukrainienne, alors que Kiev a attribué la responsabilité de cette frappe meurtrière à l'armée russe. Alexeï Arestovitch avait néanmoins attribué la responsabilité finale du drame à la Russie, qui, de son côté, a affirmé que c'était la défense aérienne ukrainienne qui était responsable d'avoir fait chuter le missile russe qui ne ciblait, selon Moscou, aucunement l'immeuble résidentiel. Le conseiller de Volodymyr Zelensky a ainsi annoncé sa démission sur les réseaux sociaux en la qualifiant d'« exemple de comportement civilisé », après avoir présenté publiquement des excuses et être revenu sur ses propos dans un autre message sur Telegram. « Je présente mes sincères excuses aux victimes et à leurs proches, aux habitants de Dnipro et à quiconque a été profondément blessé par ma version préliminaire erronée au sujet de la raison de la frappe de missile russe sur un immeuble résidentiel », a-t-il écrit sur le réseau social. Le conseiller démissionnaire a par ailleurs déploré avoir été la cible de propos « haineux », suite à ses propos, qu'il a lui-même qualifiés d'« erreur sérieuse ». Il a néanmoins mis en cause l'attitude de l'opposition ukrainienne qu'il a accusé de « diviser les Ukrainiens » en traquant les « traîtres », estimant que les luttes politiques internes étaient récupérées « par le Kremlin ». Interrogé en conférence de presse ce 17 janvier sur la démission d'Alexeï Arestovitch, le porte-parole du Kremlin Dmitri Peskov a refusé de la commenter, soulignant qu'il se concentrait sur les « affaires intérieures » russes.

Le 15 janvier, au lendemain du drame de Dnipro, Alexeï Arestovitch avait assuré que le missile en cause, bien que tiré selon lui

par les forces russes, aurait en fait été abattu par l'armée ukrainienne avant de s'écraser sur l'immeuble. « Il a été abattu. Il est tombé sur l'entrée de l'immeuble, [...] mais il a explosé quand il est tombé », avait-il expliqué en citant une information donnée par une connaissance dans l'armée lors d'une interview sur YouTube avec l'ancien avocat Mark Feyguine, désormais commentateur politique. Il avait néanmoins attribué ensuite la responsabilité de la tragédie à Moscou, expliquant « que le drame n'aurait pas eu lieu s'il n'y avait pas eu la frappe russe » et que « personne ne blâme l'Ukraine », comparant l'affaire à la chute d'un missile de la défense antiaérienne en Pologne qui avait tué deux personnes en novembre. La version présentée par Alexeï Arestovitch lui a valu des propos peu amènes de la part, notamment, du maire de Dnipro, Borys Filatov, qui a déclaré que le Service de sécurité ukrainien (SBU) et les services de contre-espionnage étaient « obligés de répondre » à des affirmations. « Je dis depuis le premier jour de la guerre qu'Arestovitch est un animal narcissique et une bouche à m***e », a-t-il fustigé, en précisant que ces défauts n'avaient pas empêché « quelqu'un, au bureau du président [Volodymyr Zelensky] » de « parier sur lui ».

Moscou affirme ne pas être responsable de la tragédie, Kiev et ses alliés dénoncent un « crime de guerre »

L'armée ukrainienne a pour sa part affirmé que l'immeuble résidentiel touché à Dnipro a été frappé par un missile russe Kh-22, précisant qu'elle n'était pas en capacité de les intercepter. Moscou a rejeté les accusations portées à son encontre : le porte-parole du Kremlin Dmitri Peskov, lors d'une conférence de presse tenue le 16 janvier, a ainsi réaffirmé que « les forces armées russes ne frappent pas les immeubles résidentiels ou les infrastructures sociales », mais uniquement les « cibles militaires », qu'elles soient évidentes ou camouflées. Et d'ajouter : « La tragédie [de Dnipro] a été le résultat de l'action d'un contre-missile de la défense aérienne [ukrainienne]. »

Source : RT Afrique

GUERRE EN UKRAINE / LE PRÉSIDENT CROATE : « L'OTAN mène une "guerre par procuration" contre la Russie »

Le président croate Zoran Milanovic, dont le pays est membre de l'OTAN, a expliqué que l'Alliance atlantique mène une « guerre par procuration » contre Moscou en Ukraine. Une situation qu'il déplore, ne souhaitant pas être un « esclave américain ». Voilà une réalité que désormais – presque – plus personne ne nie : en Ukraine, la Russie est indirectement opposée à l'OTAN et à son donneur d'ordre américain. Cité par le média Istra24, ce constat a ainsi été établi le 15 janvier par le président croate Zoran Milanovic, dont le pays est lui-même membre de l'Alliance atlantique :

« Washington et l'OTAN mènent une guerre par procuration contre la Russie en Ukraine. » S'adressant à des journalistes croates, Zoran Milanovic a déploré la stratégie de l'OTAN, expliquant que le plan ne pouvait pas être « d'éliminer [Vladimir] Poutine » ou de mettre en place d'énormes sanctions ; ces mesures punitives, qu'il qualifie de « nonsens », selon lui ne mèneront à rien en plus d'être contreproductives. Et le chef d'Etat de se montrer particulièrement critique à l'égard des actions



des Etats-Unis, et de leurs répercussions pour son pays : « Ils vont de guerre en guerre. Et qu'est-ce que je devrais être ? Un esclave américain ? » Pour la première fois de son histoire, l'UE participe à une guerre. Zoran Milanovic s'en est par ailleurs pris au Premier ministre croate, Andrej Plenkovic qui avait estimé la veille auprès de France 24 que lorsque les parlementaires du pays n'avaient pas soutenu le programme de l'UE visant à former le personnel militaire ukrainien dans les Etats membres, ils avaient « échoué à être

du bon côté de l'histoire ». Une remarque qui selon Zoran Milanovic fait « honte » à son pays et « à ses représentants démocratiques devant les autres pays », ce type de propos s'apparentant selon lui au « fond du fond ». Quant à la mission de l'UE, le président croate a averti qu'elle signifiait ni plus ni moins que « pour la première fois de son histoire, l'UE participe à une guerre ». Et selon Zoran Milanovic, au-delà des considérations morales, cela irait à l'encontre du traité sur le fonctionnement de l'UE.

Le président croate critique depuis des mois l'attitude adoptée par l'UE dans le conflit : en décembre dernier, il avait par exemple affirmé que l'entraînement de troupes ukrainiennes sur le sol croate « apporterait la guerre » à la nation des Balkans. Il avait également insisté à l'époque sur le fait que « l'Ukraine n'est pas un allié » de Zagreb, qualifiant la décision de Bruxelles d'accorder à Kiev le statut de candidat de « cynique ». Une position que ne partage pas le chef de l'exécutif croate...

Source : RT Afrique

LE MONDE DE L'ÉDUCATION
ET DE LA CULTURE EN DEUIL

L'ex-ministre de l'Éducation nationale sous le président Félix Houphouët-Boigny, Paul Akoto Yao est décédé ce mardi 17 janvier 2023 à l'âge de 85 ans, indiquent plusieurs sources concordantes.

« Oui, le président Akoto vient de nous quitter. On vient d'apprendre cela aussi. Il a été ancien président de l'UDPCI et il s'était mis en retrait. Il était l'un des membres fondateurs de l'UDPCI », a confié Blé Guirao cadre de l'UDPCI, cité par l'Infodrome.com. « C'est avec une profonde tristesse que j'apprends le rappel à son Père, de l'immense intellectuel et homme politique qu'était le ministre Paul Akoto Yao. Homme de culture, de pondération et de modération, formé à l'école de la vie du président Félix Houphouët-Boigny, c'est au sein de l'UDPCI que j'ai le mieux côtoyé l'homme après mes premiers contacts avec lui pendant ma présidence du comité MEECI du Lycée Houphouët-Boigny de Korhogo et celle du Campus universitaire du comité des Résidents de la Cité Rouge », a écrit le ministre Kahé Eric sur sa page facebook.



M. Kahé exprime également ses sincères condoléances aux familles biologique et politique du défunt. « Que l'âme de ce grand Maître pour beaucoup de notre génération et de cet illustre serviteur de l'État, repose en paix », a-t-il ajouté. Ancien député de Sakassou de 1985 à 1995, Paul Akoto Yao était un compagnon de route de Félix Houphouët-Boigny et un cadre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA). Avant d'allier l'Union pour la démocratie et la paix (UDPCI) en 1999, à la chute du président Henri Konan Bédié. Il s'est ensuite retiré de l'UDPCI

dont-il était l'un des membres fondateurs pour retourner au PDCI RDA.

Pour rappel, Akoto Yao Paul a été ministre de l'Éducation nationale de 1971 à 1983 et ambassadeur de Côte d'Ivoire en Afrique du sud de 1994 à 1998. Né le 12 avril 1938 à Sakassou dans la capitale du royaume baoulé, il est le premier ivoirien agrégé de biologie. Affectueusement appelé Pablo, l'auteur de "L'envol des tisserins" et de plusieurs autres oeuvres, s'est couché à jamais

LA BIBLIOGRAPHIE DU PROFESSEUR PAUL YAO AKOTO

L'escalier aux sept marches, 215 p. Édition : Abidjan : CEDA, 1992
Chroniques ivoiriennes, 2 vol., 256 p., 222 p. Édition : Abidjan : les Nouv. éd. africaines ; Paris : Nathan, 1987-1988
L'envol des tisserins, 157 p. Édition : Abidjan : CEDA, 1986
De l'école à la nation, 103 p. Note : Réunit 3 conférences prononcées en Côte d'Ivoire en 1972, 1973, 1975

MG
Lég : Paul Akoto Yao est décédé hier

Paul Akoto Yao est décédé hier

NIAKARA

Les forces de sécurité déterminées à éradiquer l'orpaillage illicite



Le commandant de l'escadron de Gendarmerie nationale de Niakara, Hyacinthe Ottété, a exprimé la volonté ferme et l'engagement sans cesse renforcé de l'ensemble des unités des forces de défense et de sécurité du département à éradiquer l'insécurité, l'orpaillage illicite et l'exploitation illégale des ressources ligneuses a fait savoir l'AIP. "Nous sommes résolument engagés et déterminés à assurer la protection de la population locale et celle des ressources naturelles", a déclaré le commandant Ottété, vendredi 13 janvier dernier se réjouissant de la franche collaboration avec les populations locales. Selon le premier res-

ponsable des structures de Gendarmerie nationale opérant dans le département de Niakara, les unités forestières, à savoir les agents de la Société de développement des forêts (SODEFOR), de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) et ceux des Eaux et forêts, ont œuvré et continuent de mener des actions accrues de terrain pour l'éradication de l'insécurité, de l'orpaillage illicite et de l'exploitation clandestine du patrimoine forestier de l'Etat.

MS
Leg/ Une vue des autorités sécuritaires déterminées à mettre en déroute les orpailleurs

GRABO :

Des demandeurs grognent pour la longue attente de leur CNI

Des demandeurs de la carte nationale d'identité (CNI) de la commune de Grabo, après plusieurs mois d'attente, grognent pour leur carte non encore disponible sur le site de distribution rapporté l'Aip. Ils se plaignent de manière récurrente, au motif que la non possession de cette carte constitue un frein à certaines opérations notamment, l'ouverture de comptes ban-

caires, l'acquisition de nouvelles puces téléphoniques et l'ouverture compte de transfert d'argent. Il en est de même pour ceux qui pensent que cette pièce sera exigée aux électeurs lors des prochains scrutins. « Il ne fait que rassurer les gens avec sa fameuse phrase: "patientes, ta carte est en cours" », a déclaré Nemlin Yah Léontine, interrogé juste après avoir

manifesté son mécontentement auprès de l'agent chargé de la distribution. Le rendez-vous de retrait de sa carte était fixé au 04 janvier 2021. Les demandeurs plaident pour des dispositions nécessaires pouvant leur permettre d'entrer en possession de leur carte dans les meilleurs délais

ZS

TIÉBISSOU

Les populations invitées à ne pas brader les manuels scolaires reçus gratuitement

La coordinatrice du projet d'amélioration de la gouvernance pour la délivrance des services aux citoyens (PAGDS), Mme Yao Madeleine, a mis en garde les populations de Tiébiissou sur le risque réputationnel qui menace la survie du programme national de distribution gratuite de manuels scolaires rapporté l'Aip. Mme Yao procédait, vendredi 13 janvier 2023 dernier, à la distribution officielle de manuels scolaires aux élèves du village de Ahougnassou-Allahou et à la sensibilisation des acteurs de l'école sur leur utilisation. La distribution gratuite des kits et manuels scolaires aux élèves du primaire découle de la série d'activités en cours pour exprimer la volonté du gouvernement ivoirien de



soutenir les ménages les plus fragiles tout en renforçant le système éducatif à travers « l'école gratuite pour tous ». Certains parents qui perçoivent mal les enjeux de ces actions de portée sociale n'hésitent pas à commercialiser les livres remis pour aider à la for-

mation de leurs enfants. « Dans certaines enquêtes dans certaines localités, on a trouvé ces livres au marché, a dénoncé Mme Yao qui a attiré l'attention du personnel d'encadrement ainsi que les parents d'élèves sur leur responsabilité dans la gestion efficiente de ces manuels. « Pourquoi voulez-vous salir votre réputation et celle du gouvernement à travers votre petit besoin de 11000FCFA », a interrogé la coordinatrice du PAGDS. Le manuel scolaire n'est pas seulement un moyen d'enseigner ou d'instruire, mais également un moyen d'informer et de développer l'esprit critique de l'élève.

MS

GRAND-LAHOU

L'incivisme des populations plonge le site de l'ancien marché dans l'insalubrité

L'incivisme des populations plonge le grand marché de Grand-Lahou dans l'insalubrité en raison du déversement anarchique des ordures ménagères et les eaux usées a fait savoir l'Aip. Le directeur technique de la mairie, Luc Konan, a relevé, lundi dernier que ses services ramassent des ordures déversées régulièrement sur le site de l'ancien marché par les riverains, alors que cet endroit n'est pas destiné à cela. « Nous informons les populations que ce site n'est pas un dépotoir, mais c'est avec beaucoup de regrets que nous constatons que des tas d'immondices s'y développent chaque jour », a déploré M. Konan. Il a précisé que les frais de ramassage de ces ordures sur ce site s'élèvent à 200 000 francs CFA. Le président de la Fédération nationale des acteurs du commerce de Côte d'Ivoire de Grand-Lahou (FNACCI-GL), Bamba Lanciné, a exprimé son mécontentement face à l'incivisme des riverains



au marché. « Les commerçants ne sont pas les auteurs de cet acte d'incivisme. Les auteurs de ces actes viennent mettre en mal les activités des commerçants qui s'exposent aux odeurs nauséabondes et à plusieurs autres maladies liées à l'insalubrité », a dénoncé M. Bamba. L'ancien marché parti en fumée, le 27 mars 2019, a été confié en 2022 par la municipalité à des opérateurs économiques pour sa reconstruction en un marché moderne.

ZS

IMAGE INSOLITE



Soyez
Vu-Du.Net



Dans qu
brera le
Maroc. A
africain
définitiv
joueurs
depuis l
liste des
été rete
leur jou
liste fig
bastien
gal. Pou
leurs ch
L'ex-soc
été impr
club. L'a
même d
cette list
statistiq
passes

MOT CROIS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	A	L	P	I	N	I	S	M	E	
II	R	I	R	A	I		O		S	P
III	C		O		E	N	L	A	C	A
IV	H	O	M	B	R	E		C	R	I
V	E	P	E	E		V	E	T	I	R
VI	S	E	N	I	L	E		A	M	E
VII		N	A	G	E	U	R		E	S
VIII	L		D	E	U	X		M	U	
IX	O	D	E	S			B	I	S	E
X	T	E	S		H	U	I	L	E	S

SOURIRE DU JOUR



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Edouard KOUASSI
Tel : 0747531681
Directeur de publication
par intérim
Zahui. Z. Simplicie

01 03 40 41 23
Réd chef (par intérim)
Bohui Wilfried
07 79 59 64 77
Responsable

du Développement de
la Rédaction
Serges Badet : 07 07 54 16 83
Service Commercial
Abié Cynthia Marina
Epouse Kouakou

07 07 23 46 25 / 05 84 22 39 07
cynthiamarinaabié@gmail.com

Distribution :
Edipresse

Tirage du jour :
7 000 exemplaires

Impression :
SNPECI

Dépôt Légal

N°9154 du 18 mars 2009
Email :

lequotidiendabidjan2022@gmai
l.com

EKN GROUPE

Sarl au capital: 5000000Fcfra / CI-Abj
: XXXXXX-B-06359
Ref,bancaire :

Poster offert

LE QUOTIDIEN
D'ABIDJAN

Prix : 300 CFA

